Le Courrier des Opelousas.

VOL. 2. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 17 JUIN 1854. No. 28.

Le Courrier.

Journal Officiel de la Paroisse St. Landry.

Publié tous les Samedis matin par
JOEL H. SANDOZ & ANDRE MEYNIER.

OPELOUSAS:
SAMEDI MATIN, 17 JUIN, 1854.

A NOS PATRONS.

Désireux de remplir nos engagemens pécuniaires, nous proposons ce qui suit à nos débiteurs:—Jusqu'au 1er Août prochain, nous recevrons de nos abonnés le montant de leurs abonnemens, pour la seconde année, à raison de $3, au lieu de $4 que nous avons droit de réclamer depuis le 11 courant. Quant aux comptes pour les abonnemens de la première année nous les avons donnés à un collecteur, pour en faire la collection avec toute la diligence possible.

☞ Tous avis ou communications pour le *Courrier des Opelousas*, doivent nous être remis le plus à bonne heure possible, ou le Vendredi, au plus tard, à 10 heures du matin.

L'Ecole Publique.— Nous sommes peinés de voir que l'école gratuite récemment établie en notre ville, ne prospère pas aussi rapidement qu'on avait lieu de le supposer. On se demandera naturellement: *à quoi cela tient-il?* Nous avons été depuis près de trois années sans école publique, dans notre village, bien que depuis. les fonds se soient accrus dans le Trésor, de manière à permettre l'établissement d'une école. On nous rapporte, d'un autre côté, que l'opinion générale est que l'école récemment établie ne tiendra pas. Ceci est une erreur; car les directeurs présens ont contracté avec l'instituteur pour un an, et il y a maintenant au Trésor un montant plus que suffisant pour le payer, sans rien dire de l'argent qui s'accroît continuellement des sources diverses. Il répugne sans doute aux parens de retirer leurs enfans des autres institutions, pour les placer dans une école gratuite, qui menace de cesser d'une semaine à l'autre, mais il ne peut en être ainsi dans cette occasion, puisque cette école gratuite tiendra *au moins* un an, et probablement bien plus longtemps.

Il nous semble que les parens de notre localité, devraient s'empresser d'envoyer leurs enfans à l'école en question autant parce que c'est pour eux une économie, que parce qu'il est de leur devoir d'encourager le système établi par la Constitution et les lois. Or, ce que nous en disons ici, n'est pas dans le but de faire du tort aux excellentes institutions de ce genre, établies en notre ville.—Dieu nous en garde; mais c'est un devoir pour nous de faire voir la chose comme elle est. Supposons un instant que le nombre d'écoliers, envoyés à cette école, soit si minime qu'il doive déterminer les Directeurs à suspendre cette école au bout d'un an, pour cette raison que personne n'envoie ses enfans, et qu'il est inutile de payer un instituteur qui n'a rien à faire. Qu'adviendra-t-il? Les fonds qui reviennent à notre arrondissement, pour les écoles, devra nécessairemement et indubitablement passer, de par la loi, au fonds général des écoles de toute la Paroisse.

Nous espérons que ces quelques considérations suffiront pour engager nos concitoyens à encourager une institution qui mérite, sans doute, d'être encouragée, tant par rapport à la discipline qui y est observée, que par rapport aux soins et aux capacités de l'instituteur qui la dirige.

☞ En se référant à nos colonnes d'avis de ce jour, nos lecteurs verront que cet établissement populaire, les Sources de Bell-Cheney, est ouvert depuis le 1er. courant, pour la commodité des voyageurs. Les dames et messieurs de la Louisiane ont maintenant une belle chance de passer les chaudes journées de la saison agréablement. Allez-y!

Le Temps et les Récoltes.—Depuis notre dernière publication, le temps devient de plus en plus mauvais. Nous n'avons pas manqué un seul jour de cette semaine de recevoir une copieuse averse. De toutes les parties de la Paroisse, on se plaint de la trop grande quantité de pluie. La canne souffre, le maïs fond et le coton est presque perdu.

Bon à savoir.—Le *Democrat* de Columbus (Ohio) dit que l'on fait usage de la strychnine, (poison violent) dans la manufacture du whiskey, afin d'augmenter le jus du maïs. Le même journal dit que, d'après une analyse faite du cognac brandy, on a prouvé que cette liqueur contenait de la noix vomique.

☞ De tous les petits villages que nous ayons visités pendant le cours de notre misérable existence de gazettiers, nous n'avons jamais vu autant de flâneurs qu'aux Opelousas. Flâneurs décens, s'entend, riches, respectés et bien élevés. Nous en parlons, parce que de notre fenêtre, nous les voyons journellement, étant nous-mêmes jaloux de ne pouvoir faire comme eux, désespérant jamais en pouvoir faire autant.

☞ Dans la nuit de Vendredi à Samedi dernier, des voleurs se sont introduits avec effraction dans la cave de Mr. N. Quatrevaux, et y ont volé pour une somme d'environ deux cents piastres, de liqueurs; c'est une grande perte pour ce père de famille.

ON DEMANDE DEUX FEMMES.

Deux jeunes gens de bonne société, et dans de bonnes conditions d'affaires, avec des recommandations les plus respectables et des habitudes régulières, désirent se marier à deux personnes dont l'âge ne dépasserait pas vingt-deux ans; elles doivent réunir des avantages physiques et pouvoir soutenir la conversation; avoir de belles formes, et réunir, en un mot, toutes les conditions indispensables au bonheur d'un mari.—S'adresser par écrit à la lettre B., à la Poste, et indiquer le lieu où l'on pourrait avoir une entrevue.

☞ Les maladies les plus difficiles à guérir sont la dyspepsie et la maladie de foie. Nous annonçons avec plaisir qu'on a trouvé un remède infaillible qui a arraché à la tombe des milliers de personnes.—Nous voulons parler des Amers Allemands du Dr. C. M. Jackson, à vendre par Hébrard & Lee, aux Opelousas.

Pourquoi la femme fut faite d'une côte de l'homme?—Une jeune dame demandait à un chirurgien pourquoi la femme avait été faite de la côte de l'homme, plutôt que de tout autre os.—Il lui répondit galamment ce qui suit:

"Elle n'a pas été prise de la tête, parce qu'elle l'aurait gouverné; des pieds, parce qu'il la mépriserait; mais elle fut prise de son côté, afin qu'elle soit son égale; sous son bras, afin qu'il la protège; près de son cœur, afin qu'il la chérisse et l'aime."

⁂ On reprochait à Ménager son silence opiniâtre; il répondit: il n'y a que les serins nés en cage qui chantent en toutes saisons.

REFLEXIONS SUR LA POLITIQUE DES ETATS-UNIS.

Nous avons annoncé hier l'apparition de cet ouvrage. L'auteur, M. Bernard Marigny, l'a divisé en huit parties et les termine par une page adressée à ses concitoyens, dans laquelle il leur annonce qu'il travaille en ce moment à une histoire de la Louisiane. Les souvenirs de M. Marigny l'aideront puissamment dans cette tâche, car il a été spectateur de tous les événemens notables dont la Louisiane a été le théâtre depuis 1795.

Les *Réflexions sur la politique des Etats-Unis* sont un résumé rapide des événemens qui ont exercé, depuis 1784, une influence décisive sur la Louisiane. M. Marigny saisit aisément les rapports qui existent entre les diverses périodes historiques et qui relient le présent au passé. Ce qu'il dit des différentes administrations qui se sont succédé en Louisiane, offre un véritable intérêt.

On lira également avec plaisir le chapitre qu'il consacre à Cuba. Nous en extrayons les lignes suivantes:

"L'île de Cuba est située à l'entrée du golfe du Mexique, à la pointe de la Floride. On ne peut passer le canal des Florides sans apercevoir la Havane, ville parfaitement fortifiée, dont la population s'élève à près de 200,000 âmes. On trouve dans cette île d'immenses forêts d'acajou et de bois de fer, le premier de tous les bois pour la construction des navires de guerre. La population totale de Cuba est ainsi divisée, savoir: 100,000 hommes espagnols européens, occupés au commerce et aux pêcheries; 400,000 Créoles; 200,000 personnes de couleur et 600,000 esclaves. Parmi les 100,000 Espagnols européens sont compris 22,000 hommes de troupes régulières et environ 4,000 employés sur les navires de guerre, qui sont au nombre de 24. Les hommes de couleur y sont dévoués au gouvernement, à cause du peu de préjugés que les Espagnols entretiennent pour les castes. La noblesse, la haute bourgeoisie, qui y possèdent les maisons, les sucreries et les caféières, soutiennent la politique du gouvernement, dans la crainte de perdre leurs biens soit par une révolution, soit par une invasion, soit enfin par l'affranchissement des noirs, que le gouvernement menace sans cesse de proclamer. Le peuple des villes et les paysans, généralement sans instruction, vivent pour ainsi dire dans la molesse, passant une partie du jour au travail, et employant le reste dans les bals ou aux fêtes d'églises. Cette population est sous la surveillance de l'armée, de la police et du clergé. La jeunesse, composée des fils de propriétaires, celle surtout qui a été élevée aux Etats-Unis ou en Europe, est en faveur de l'indépendance. La noblesse cubienne est nombreuse et très riche. Sa fortune ne peut disparaître; car ses revenus seuls sont saisissables, et l'institution du majorat, dans cette classe privilégiée, est encore protégée par les lois.

"Tout d'abord, il est donc facile de voir que l'on ne peut trouver à Cuba les élémens nécessaires à une révolution qui puisse faire perdre cette île à l'Espagne.

"En admettant qu'il soit nécessaire, indispensable même, de réunir cette colonie aux Etats-Unis, deux moyens seulement se présentent pour arriver à cette fin: "déclarer la guerre à l'Espagne, ou lui acheter Cuba." Par la force des armes, les Américains, sans nul doute, s'en empareraient: mais le gouvernement espagnol n'ayant plus rien à défendre, plus rien à protéger en Amérique, armerait une immense quantité de corsaires. L'Espagne est située à l'extrémité sud de l'Europe; les navires américains destinés vers ces régions étant presque toujours obligés de reconnaître les côtes de la péninsule, soit pour entrer dans la Méditerranée, soit pour entrer dans les mers du Nord, seraient alors exposés pour la plupart à être capturés. Notre commerce et notre agriculture seraient en souffrance, et nous serions contraints de faire des armemens considérables; car ce n'est pas seulement contre l'Espagne que nous aurions à lutter, mais peut-être aussi contre la France et l'Angleterre. Ne durât-elle que cinq ans, cette guerre coûterait à notre trésor plus d'un milliard. A cette somme, il convient d'ajouter ce que perdraient infailliblement nos concitoyens; car, selon l'esprit de nos institutions, le peuple n'est pas dans le gouvernement, mais bien le gouvernement dans le peuple, qui seul est souverain.

"Il faut donc renoncer à obtenir l'île de Cube par la voie des armes (elle nous coûterait trop cher), et choisir, pour posséder cette colonie, le mode sagement adopté par les précédentes administrations qui ont agrandi notre territoire:—"il faut l'acheter."

INTERETS SUCRIERS.

La Législature de l'Etat du Maine a, à l'unanimité, voté des résolutions enjoignant aux sénateurs et aux représentans de l'Etat, d'unir leurs efforts pour modifier le système actuel des revenus, et pour abolir entièrement l'impôt sur les sucres et mélasses étrangères. De semblables résolutions ont été adoptées par les législatures de New-York, de l'Illinois et de l'Ohio.

Si l'impôt sur les sucres est détruit, les planteurs du Sud éprouveront une perte considérable. Plusieurs millions de piastres ont été employés à la culture de la canne, dans la persuasion que la protection du gouvernement ne l'abandonnerait pas tout-à-coup. L'industrie sucrière s'accroit considérablement, non-seulement en Louisiane, mais encore dans les Etats adjacents. Il est du devoir du gouvernement de la protéger au lieu de chercher à lui porter un coup mortel. Le Congrès et le Président devraient prendre en main cette question, d'un si haut intérêt pour la prospérité du Sud.

Sans doute si l'impôt sur les sucres est aboli, les principes du libre échange auront fait un grand pas. On pourrait ensuite abolir les droits sur le fer, sur les cotons manufacturés, les lainages, enfin sur tous les articles de première nécessité. Aucun de ces articles n'a moins de titres que le sucre de la Louisiane à la protection des Etats du Nord.

Pourtant, nous sommes convaincu, que ces Etats seraient peu contents en voyant le Sud proclamer le libre échange sur les articles ci-dessus. Ils veulent bien nous nuire, mais ils ne voudraient pas que nous portions à notre tour, atteinte à leur industrie. Au contraire, ils s'opposeraient avec indignation à toute loi, qui anéantirait leur prospérité. Telle est la nature humaine!

En un mot, les Etats du Nord semblent par tous les moyens possibles chercher la ruine des Etats du Sud; sans permettre à ces derniers de leur rendre la pareille.

SITUATION DES BANQUES.

Le tableau officiel de la situation des banques de la Nlle-Orléans à la fin du mois dernier vient d'être publiée. L'actif des quatre banques dont les opérations sont réglées par l'ancien système s'élève à $24,312,446—52, et leur passif à $16,729,306—74. L'actif des quatre banques libres est de $8,329,695—16, et leur passif de $4,298,695—31. La circulation des premières est de $6,815,951 et celle des secondes de $1,194,390. Ce double total est ainsi subdivisé: Banque des Citoyens, $2,072,380; Banque du Canal, $1,785,817—50; Banque de la Louisiane, $1,349,659; Banque de l'Etat de la Louisiane, $1,608,095; Banque de la Nlle-Orléans, $573,510; Banque du Sud, $315,840; Banque de l'Union, $305,070; Association Consolidée, $4,075. Nos neuf banques réunies possèdent $8,336,545—86. Ce total se divise entre elles de la manière suivante: Banque des Citoyens, $1,686,389—23; Banque du Canal, $1,559,597—52; Banque de la Louisiane, $1,601,591—53; Banque de l'Etat de la Louisiane, $1,963,597—69; Banque des Artisans, $732,141—22; Banque de la Nlle-Orléans, $355,564—59; Banque du Sud, $198,263—73; Banque de l'Union, $237,501.

Territoires.—Le territoire de Minnesota renferme en ce moment 25,000 habitants; en 1850 il n'en renfermait que 6,938. La population du territoire sera augmentée cette année d'environ 10,000 âmes. La fièvre nébraskienne qui règne dans les Etats du Nord portera néanmoins préjudice à Minnesota. C'est vers Nebraska que se dirigeront les émigrans. Il s'organise en ce moment dans la Nouvelle-Angleterre une émigration de 20,000 personnes pour Nebraska et Kansas, et 10,000 émigrans partiront, dit-on de l'Iowa pour les territoires que nous venons de nommer. La Pensylvanie, l'Ohio et New-York fourniront également leur contingent.

Espagne et Etats-Unis.—Le nouveau ministre espagnol à Washington vient de recevoir de Madrid d'importantes dépêches. Le gouvernement lui mande, assure-t-on, que le différend relatif au *Black Warrior* est en bonne voie de réglement. Le bruit s'est répandu que M. Soulé avait de nouveau proposé au gouvernement espagnol de céder Cuba aux Etats-Unis moyennant une indemnité considérable et que des négociations avaient été ouvertes à ce sujet. On semble croire que la cession de l'île rencontrerait aujourd'hui moins de difficulté.

EUROPE.

(Extraits de l'Abeille du 7 courant.)

Le télégraphe continue à nous transmettre des détails empruntés à la chronique européenne apportée par l'*Asia*.

L'empereur Nicolas, qui était en convalescence, est retombé malade: on ne dit pas cependant que son état inspire de crainte sérieuse.

On s'attendait incessamment à un engagement entre l'escadre russe et les flottes alliées dans le voisinage de Cronstadt.

L'Autriche penche de plus en plus en faveur des puissances occidentales. On pense qu'elle ne peut pas tarder à se prononcer d'une manière cathégorique. Elle rassemble en ce moment un corps de 100,000 hommes sur la frontière de la Transylvanie.

Les Turcs ont remporté deux victoires sur les bords du Danube.

Un steamer Anglais de 16 canons, le *Tiger*, s'est echoué près d'Odessa et a été pris par les Russes, malgré les efforts des deux autres vapeurs envoyés à son secours.

Le prince Paskiewitch a transporté le siége des opérations militaires sur les bords des rivières Sereth et Donester, en Moldavie.

Le bruit a couru que la conférence de Vienne allait être reprise sur la base proposée par la Prusse, l'Autriche, la France et l'Angleterre.

Vingt-deux bâtimens de guerre turcs sont entrés dans la mer Noire.

La Baltique est maintenant libre de glaces jusqu'à Cronstadt.

Le bombardement d'Odessa n'a pas été suivi du blocus de ce port: les navires marchands y entrent librement.

On s'attend à un soulèvement général dans le Monténégro en faveur de la Russie. Six cents Monténégrins ont pénétré sur le territoire turc et ont massacré un assez grand nombre d'habitans.

☞ Le télégraphe continue à nous transmettre la suite des avis apportés par l'*Asia*.

La frégate à vapeur anglaise *Tiger* n'est pas tombée entre les mains des Russes, comme nous l'annonçait une précédente dépêche: l'équipage voyant qu'il ne pouvait la sauver y a mis le feu.

Les alliés fomentent l'insurrection dans la Crimée.

Le bruit a été répandu que 20,000 Circassiens devaient débarquer près de Sébastopol.

Le Danube a franchi son lit et a inondé la vallée. Les Russes ont eu beaucoup à souffrir de l'invasion des eaux dans leurs bivouacs.

Aux dernières dates cinq mille Russes s'étaient mis en marche de St. Petersbourg pour Varsovie.

Les maladies font de grands ravages parmi les troupes russes campées dans la Dobrutscha. Dix-huit mille hommes sont hors de service. Les hôpitaux sont encombrés de malades.

On assure que la flotte de Sir Charles Napier a été vue à vingt-cinq milles de Cronstadt.

La Prusse a ordonné une levée de cent mille hommes.

Vingt bâtimens russes ont été capturés dans la mer Noire depuis le bombardement d'Odessa.

Le bombardement de Sébastopol par les flottes alliées a duré quatre jours et a causé un effroyable dégât dans la ville russe.

On assure que Louis Napoléon se serait prononcé contre les Etats-Unis dans l'affaire du *Black Warrior* et qu'il aurait déclaré qu'il suivrait, vis-à-vis de l'Amérique, la politique qu'il a adoptée à l'égard de la Russie.

L'Espagne a offert de rembourser les $6000 d'amende imposée aux armateurs du *Black Warrior* par les autorités de la Havane, mais elle a déclaré qu'elle ne paierait aucune indemnité. Elle ajoute que ses représentans à la Havane n'avaient pas eu l'intention d'insulter le pavillon américain et que, d'ailleurs, les réglemens de ce dernier port seraient modifiés de manière à prévenir désormais toute interruption du commerce des Etats-Unis.

Question de Cuba.—On li ce qui suit dans la correspondance Washingtonienne du *Courrier de la Louisiane*, du 25 mai:

Si les bruits qui circulent et qui ont une source authentique, sont réellement fondés nos relations avec l'Espagne, résultant des dernières difficultés qui ont eu lieu à Cuba sont à la veille d'une crise. Vous pouvez être sûr d'une chose, c'est qu'à moins que les négociations pendantes ne prennent tout à coup un caractère plus amical, un message spécial sera envoyé par le président au Sénat, message dans lequel une attitude ferme et décisive sera prise.

Le président s'exprimera en termes non équivoque sur les outrages commis contre les biens et contre la liberté de citoyens américains, et sur les inutiles efforts que notre gouvernement a faits pour obtenir une réparation. Il recommandera des mesures fermes, énergiques et extrêmes, pour obtenir enfin par la force ce qui a été refusé dans les négociations. Ni la menace d'une intervention étrangère, ni l'alliance plus que probable de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne, fournie dans le but d'établir un protectorat triumviral sur l'île de Cube, n'empêcheront le Président Pierce de marcher hardiment dans la voie que lui commandent de suivre et l'honneur et les intérêts de l'Union. Quelle que soit la différence des opinions sur la question du Nebraska, le peuple Américain se livrera comme un seul homme, lorsqu'il faudra soutenir le gouvernement dans ses justes demandes.

HAVANE.

Le *Black Warrior*, venant de la Havane, a apporté à New-York des nouvelles intéressantes de la première de ces villes. L'enrôlement des noirs se poursuivait avec vigueur. Le capitaine-général a publié un décret ordonnant l'introduction de quatre compagnies de nègres libres et d'hommes de couleur dans chaque régiment. Cette mesure, dit le décret, aura pour effet de soulager les soldats espagnols et de diminuer les dangers auxquels les exposerait dans le brûlant climat des Tropiques les fatigues d'une campagne, dans le cas où les circonstances exigeraient qu'ils fissent un service actif. Les volontaires de couleur jouiront de tous les avantages acquis aux soldats: ils s'engagent pour deux ans.

Le capitaine-général a adressé à l'armée et aux fonctionnaires une proclamation dans laquelle il leur fait part de sa ferme détermination de maintenir à tout prix la suprématie de l'Espagne à Cuba. Dans une circulaire aux gouverneurs et lieutenant-gouverneurs, il leur ordonne de lui transmettre des listes de tous les blancs de quinze à quarante-cinq ans, qui résident dans leurs districts respectifs, afin que le gouvernement puisse au besoin appeler ces derniers sous les armes.

Le bruit s'est répandu à la Havane, le 24 du mois dernier, qu'une division de flibustiers américains venaient de débarquer à Chorrers. Il y a eu aussitôt un grand mouvement de troupes, mais on a pas tardé à apprendre que la nouvelle était fausse.

On assure que le marquis de Pezuela aurait déclaré qu'il voulait établir sa réputation en Europe en émancipant les esclaves de Cuba. Cette émancipation néanmoins ne saurait avoir lieu en ce moment, car elle équivaudrait à la ruine de la colonie. Nous ne croyons donc pas à l'exactitude du mot prêté au capitaine-général. Mais il est très probable que celui-ci prononcerait sans hésiter, l'affranchissement des noirs s'il croyait la domination espagnole sérieusement menacée dans l'île. Nous croyons avec bien d'autres que le décret d'affranchissement est prêt, et que les circonstances seules peuvent en hâter ou en retarder la publication officielle. Il est parfaitement démontré à nos yeux qu'après avoir résisté, l'Espagne, si elle ne peut conserver sa colonie, profitera des derniers jours de sa puissance pour émanciper les esclaves, afin que l'acquisition de Cuba devienne, pour les Etats-Unis, un fléau plutôt qu'un bienfait. C'est ce que M. Clayton appelle: "mettre le feu aux poudres."

Moralité du journal officiel.—L'*Union*, organe de l'administration de M. Pierce, se prononce contre l'achat de Cuba et il croit démontrer triomphalement qu'il est dans le vrai en disant que "des écoliers n'achètent pas de pommes tant qu'ils ont un verger à une petite distance." Ainsi donc, le verger c'est Cuba, et les écoliers les Américains. Ils n'achèteront pas Cuba parce qu'ils veulent s'emparer de l'île.—Voilà une morale fort souple, mais l'*Union* devrait, ce nous semble, avoir assez de pudeur pour ne point la prêcher. Le journal officiel préconise tout simplement le vol. Sa doctrine est celle de l'escroc qui n'achète pas parce qu'il peut prendre. S'il fallait appliquer le nouveau principe de l'Union, nous nous ferions tous voleurs. Vraiment, pour un journal qui se respecte, l'Union se permet de singulières licences.

—Il y a deux genres d'amour:—la passion animale et l'amour platonique. Le premier admire la beauté, les formes et les traits; le second, l'esprit et le caractère.

Population et avenir des Etats-Unis.

1790	-	3,929,872
1800	-	5,305,952
1810	-	7,239,814
1820	-	9,638,131
1830	-	12,866,920
1840	-	17,063,353
1850	-	23,191,918

Les chiffres que nous publions ci-dessus disent avec la précision, qui appartient à leur langage, le prodigieux développement qu'un petit nombre d'années ont jeté sur les épaules de l'Amérique, comme un magnifique manteau, et commandent au moins quelques instants de méditation.

Essayons de suivre cette marche triomphale:

En 1790, tout broyés encore des luttes sanglantes que la révolution avait faites si nombreuses! ayant, cachés dans leur sein, quelques vieux levains anglais, les Etats-Unis comptaient trois millions d'habitants et possédaient le désert avec son immensité. Vingt ans après, leur population a fait mieux que doubler; le désert ne s'est presque pas amoindri; en 1850, il comptent 23 millions d'hommes, et l'immense étendue du désert s'est augmentée.

En 1790, épuisés par une guerre longue qui avait dévoré la fortune publique et la fortune particulière, ils avaient en perspective une dette énorme; chez presque tous les gouvernemens, ils trouvaient une défiance profonde, souvent hostile; on ne voulait point les admettre parmi les nations; les préjugés anglais régnaient partout en maitres, et les flétrissaient comme des déserteurs. Peu d'hommes libéraux les visitaient; l'Amérique était si loin et devait être si sauvage. Puis, cette république, nouvellement éclose, rappelait, pour les traditions monarchiques si invétérées de l'Europe, les folies de Crozat et de John Law, et on croyait leur accorder une grande faveur en n'en disant rien. En 1850, la vieille dette est éteinte; le trésor public qui regorge, emberrasse les plus habiles financiers qui d'ordinaire ne s'inquiètent que des moyens de remplir des coffres vides,—et ici on ne sait comment disposer des revenus immenses qui s'accumulent; ils ont pris rang parmi les peuples: leur pavillon flotte respecté sur terre et sur mer; les hommes de tous les pays affluent dans son sein, et repoussent chaque jour un peu les limites du désert; les distances n'existent plus; l'Europe ne rit plus de cette république qu'on comparait à celle de St. Marin; l'Amérique républicaine compte dans le conseil des rois; et les Cabinets, avant d'agir, se demandent qu'en penseront les Etats-Unis?— Evidemment, ils tiennent le haut plateau de la balance.

Voilà le progrès de soixante ans, sans troupes, sans armée, sans guerre, pas le simple fait d'une idée.—Que deviendra-t-il?

Autrefois aussi, il y avait un peuple, petit à pouvoir être tenu dans la main, qui lutta beaucoup, grandit peu à peu, devint noble et fier, porta son nom par le monde, et se fit conquérant, traina derrière son char de triomphateur, les rois et les reines qu'il avait vaincus; les donna chargés de chaines, en spectacle à leurs propres sujets; mit dans la balance son épée de fer, pour augmenter le prix de la rançon, quand elle ne lui parut point assez grasse; et, se reposait, vainqueur et maitre du monde, dans les scènes sanglantes du Colysée, de ses fatigues et de ses gloires.

Ce peuple orgueilleux s'appelait le peuple romain.

Le peuple romain était maitre; il était maitre avec son Sénat; et sur ses drapaux se mariaient ces deux puissances qui se firent si souvent peur mutuellement: S. P. Q. R.

Le peuple américain aussi a son Sénat. Sénat, comme le monde n'en compte pas un autre; noble et brillant aréopage, depuis son berceau jusqu'à l'heure qui sonne, composé de plus d'hommes hors ligne, conduits par des génies, qu'aucun corps délibérant n'en inscrivit jamais sur ses tablettes; marchant d'ensemble avec le peuple dont ils sont les mandataires, au lieu d'en être les patriciens, à la conquête du monde, sous l'empire d'une loi fondamentale qu'ils n'ont empruntée à personne, qu'ils n'ont copiée de peroonne, et dont ils sont fiers, avec raison car elle est leur œuvre.

Le peuple américain n'a ni troupes ni soldats, et il ne saurait qu'en faire. Ce n'est point à la façon romaine qu'il guerroye, c'est-à-dire avec des soldats et des troupes. Il reste chez lui et publie ses idées, comme son gouvernement imprime et publie tous ses actes, pour que chaque souverain connaisse l'œuvre de ses délégués. Et devant cette idée qu'ils publient ou colportent eux-mêmes, les peuples s'arretent; ils écoutent d'abord, examinent ensuite et tout-à-coup répondent par un immense aspiration, font écho à l'Amérique, désertent leurs foyers, viennent prendre place parmi les hommes libres; défrichent, cultivent, peuplent ces immenses territoires qui ont porté le nombre des états de treize à celui de trente-deux, dans l'espace de soixante ans!

On ne saurait le nier; L'américain est un peuple conquérant; comme s'il avait l'intuition de ses grandes destinées, il s'en va au loin imprimer la trace de son pied, et puis se repose, attendant que ses frères viennent le joindre.—L'américain est un peuple conquérant; non pas à la façon romaine; lui n'a point dans ses villes de voie triomphale, ni de char de triomphateur, il jette sa pensée, proclame sa liberté, communique au monde les magnifiques résultats que son indépendance lui donna et les invite à en jouir: aussi, chaque jour voit-on un nouveau peuple venir frapper à la porte de son Sénat, demandant la faveur de devenir citoyen!—séduits avec raison, par tant de liberté, tant de richesses, tant de splendeurs et tant de gloire!— Le peuple américain est un peuple conquérant! Avec sa liberté et ses idées, il fera le tour du monde. —Le peuple americain est un peuple conquérant; le monde tout entier viendra frapper à sa porte demandant à être admis dans cette "Union" que créèrent Washington, Jefferson et tant d'autres hommes illustres.— Et le peuple américain aura conquis le monde à l'aide d'une idée et beaucoup de liberté.

(*St. Michel.*)

☞ Flattez une femme judicieusement, c'est la perdre.

—Pour qu'une femme soit vertueuse elle n'a pas besoin d'être prude. Une extrême est aussi mauvaise que l'autre.

—Nous évitons un chien grognon, non pas que nous en avons peur, mais parcequ'il nous dérange; de même les hommes grognons, nous les évitons parcequ'ils nous ennuient de leurs misérables chagrins.

LE BILL DE NEBRASKA.

Voilà une de ces questions rebattues dont la presse a abusé et fatigué à la fois les yeux et l'esprit des lecteurs. Cependant tout conspire à l'évoquer sans cesse et à perpétuer l'agitation qui a si souvent ébranlé l'Union. L'antagonisme qui règne entre le Sud trouvera un nouvel aliment dans toutes les mesures qui toucheront par un côté quelconque à l'esclavage.

Le bill de Nebraska vient encore de nous en donner la preuve. Il s'agissait de créer un territoire à l'Ouest du Missouri, et le projet de loi présenté à cet effet par M. Douglas portait, relativement à l'esclavage, qu'aux habitans seuls d'un territoire et non au Congrès appartenait le droit de décréter ou d'interdire cette institution. Or, comme le Congrès, par le compromis du Missouri a exercé le droit qui lui est aujourd'hui contesté, une clause du bill déclarait que ce compromis était incompatible avec la nouvelle doctrine. C'est cette clause qui a soulevé les orageux débats qui ont marqué quelques-unes des séances du Sénat et de la Chambre. Ces deux assemblées ont voté le bill, mais la Chambre en ayant supprimé l'amendement Clayton, la sanction du Sénat redevient nécessaire: il ne la refusera certainement pas.

L'admission de la doctrine que le Congrès n'a pas constitutionnellement le droit d'établir ou de prohiber l'esclavage dans un territoire qui demande à être admis dans l'Union, devrait, ce nous semble, fermer la porte à toute nouvelle agitation. Que signifie après cela le compromis du Missouri? Il est évident, que même si le bill de Nebraska ne le supprimait pas, on pourrait le maintenir sans que la situation en fût le moins du monde affectée. Dans l'état actuel des mœurs et de la société, l'esclavage n'est pas destiné à franchir les limites où il est aujourd'hui circonscrit. C'est une vérité qu'il faut avoir le courage de dire aux citoyens du Sud. Ils auraient tort de s'abuser et de se livrer à de fatales illusions. Le Missouri, le Kentucky, la Virginie et deux ou trois autres Etats ne toléreront pas longtemps encore l'esclavage dans leur sein, parce que le travail forcé des noirs ne leur est pas indispensable. Il n'est nécessaire que dans les Etats où se cultivent la canne et le coton. Nous allons plus loin et nous déclarons qu'aucun territoire nouveau se présentant pour être admis dans l'Union ne soumettra au Congrès une constitution qui reconnaisse l'esclavage. La Californie l'a prohibé dans sa charte; l'Oregon et le Nouveau Mexique en feront autant. Les habitans de Nebraska et de Kansas l'interdiront bien certainement. Non seulement le travail forcé des noirs ne leur est pas nécessaire, mais il porterait préjudice aux travailleurs blancs qui composeront la population des deux territoires. Qu'importe donc que l'on trace une ligne et que l'on dise: de ce côté, l'esclavage sera interdit, de l'autre il sera toléré? Ce qu'il y a de positif, c'est qu'il ne sera plus décrété. Cela se voit, cela se sent, c'est l'idée du jour, c'est le fait dominant. Cuba seul, si cette île est annexée à l'Union, entrera dans la confédération avec une charte semblable à celle des Etats du Sud. Mais pourquoi? Parce que l'esclavage règne déjà à Cuba. Et sommes-nous même bien assurés qu'un changement radical n'aura pas lieu dans l'île? On assure que l'Espagne, plutôt que de reconnaître l'indépendance de sa colonie, y proclamera l'émancipation. Si cette éventualité se réalise, il serait difficile d'en prévoir les conséquences, car en admettant que les habitans de l'île, opposant, décret à décret, forment un gouvernement provisoire et maintiennent l'esclavage, il n'est pas probable que les représentans des Etats libres appelés à ratifier l'annexion, souscrivent à cette transaction. Ils diront sans doute que des esclaves une fois libérés restent à tout jamais libres, et que le gouvernement espagnol avait le droit d'affranchir ceux de sa colonie.

Il faut que nous sachions nous résigner. L'esclavage existera longtemps encore dans les Etats du Sud de l'Union, parce qu'il nous a été transmis par nos pères et qu'il est lié à tous nos intérêts. Mais ce n'est pas une de ces institutions qui rayonnent au loin et se propagent. L'esclavage, soyons assez francs pour le dire, est une nécessité de la situation; s'il n'existait pas, nul ne songerait à le créer. Ceux donc qui font de l'agitation et cherchent à soulever l'opinion contre nous, sont doublement criminels: ils nous rendent responsables d'une institution que nous a été transmise et s'efforcent de la saper par des moyens que réprouvent l'honneur, la loyauté et la probité. Le sort des esclaves est aussi heureux qu'il peut l'être; le joug qui pèse sur eux est léger; le travail auquel les astreignent leurs maitres, en retour des soins qu'ils leur donnent, est plus doux que celui auquel sont obligés de se livrer les ouvriers blancs pour gagner leur pénible vie. Le pain de l'esclave est moins trempé de sueur que celui des paysans en Europe et de la plupart des émigrans qui viennent chercher fortune aux Etats-Unis. Pourquoi donc les fanatiques du Nord réclament-ils pour eux une liberté dont ils ne sauraient jouir et qui équivaudrait pour nous à la ruine et à la misère? S'ils étaient plus clairvoyans, ils comprendraient que l'esclavage ne saurait se répandre hors des Etats où il est circonscrit actuellement, et qu'il vaut mieux, dans l'intérêt de tout le monde et surtout dans l'intérêt de l'humanité, que l'on ne touche pas à cette question. Que les tristes résultats de la philantropie européenne éclaire nos négrophiles et qu'ils s'abstiennent désormais d'usurper le rôle de la Providence.

Cholera.— Plusieurs nègres sont morts encore cette semaine dans notre paroisse, pourtant la terrible épidémie n'a fait son apparition que sur trois ou quatre habitations. Il parait qu'elle sévit avec beaucoup plus de force dans la paroisse Saint-Jacques. Un habitant respectable de cette paroisse qui nous a gratifié de sa visite, nous a assuré que M. Lapice avait perdu trente esclaves. De plus, plusieurs personnes blanches ont été atteintes, et parmi les victimes on compte déjà une mère et ses deux filles.—*Avant-Coureur.*

EXCURSION SUR LE CHMIN DE FER DES OPELOUSAS.
Bayou des Allemands.

Deux cents invités prenaient place, hier à deux heures, dans trois magnifiques wagons du chemin de fer des Opelousas, pour se rendre jusqu'au Bayou des Allemands, qui forme aujourd'hui l'extrémité de la voie. A deux heures et demie le convoi, remorqué par une belle et forte locomotive, se mettait en route et traversait le village d'Alger pour atteindre peu après Gretna. Les seize premiers milles ont été franchis avec une vitesse relative à trente milles à l'heure. C'est la section qui a été depuis quelques temps livrée à la circulation. Passé ce point, le mécanicien a modéré la vitesse du train, et les seize autres milles ont été franchis en moins d'une heure. Trente-deux milles de la voie, à partir d'Alger, sont donc maintenant livrés à la circulation. Les vingt-sept premiers milles ont été construits avec une rare perfection, par M. Robert P. Brown. Nous ne croyons pas que l'on puisse trouver aux Etats-Unis un travail plus parfait et qui réunisse à un degré supérieur les conditions si désirables de durée et de solidité.

Arrivés un peu avant cinq heures sur les bords du Bayou des Allemands, les invités, après avoir examiné le site qui est fort pittoresque, se sont réunis sous de grands chênes et ont pris part à une abondante collation qu'y avait fait servir M. Flanders, l'obligeant secrétaire de la Compagnie. Inutile de dire qu'avec un appétit aiguisé par l'air vif de la campagne et la légère fatigue de l'excursion, les touristes ont fait rapidement disparaître les magnifiques pièces qu'un chef de cuisine improvisé avait méthodiquement alignées sur les tables.

A 6 heures et demie, le signal du départ était donné et les invités reprenaient joyeusement leur place dans les wagons. A 8 heures et demie, le train atteignait le dépôt à Alger.

Nous avons remarqué parmi les touristes, le maire, plusieurs membres de la presse et quelques-uns de nos citoyens les plus considérables. M. Flanders a été pour eux plein de soins et d'attentions.

Le chemin de fer, avons-nous dit, a atteint les bords du Bayou des Allemands. La compagnie fait construire un pont sur ce cours d'eau, au-delà duquel les travaux sont poussés avec la plus grande vigueur. Entre le Bayou des Allemands et le Bayou Lafourche il n'y a que vingt milles, et la voie sura bientôt relié ces deux points. Il est probable que dans le courant d'août, des trains réguliers feront le service entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Lafourche. Ce qui est certain c'est que la récolte de l'hiver prochain, dans les paroisses riveraines que traverse le railway des Opelousas, sera envoyée à la Nouvelle-Orléans par cette dernière voie. Le succès de l'entreprise sera alors complet, car les recettes de la Compagnie s'élèveront tout de suite à un chiffre considérable.

Le pays que traverse le chemin des Opelousas n'est ni triste ni sauvage. Des maisons s'élèvent de distance en distance de chaque côté de la voie, et nous prévoyons qu'il s'établira bientôt de nombreuses fermes le long du parcours.—*Abeille du 10 courant.*

—Nous ne pouvons pas toujours juger des sentimens d'un homme par son apparence extérieur; sa conscience peut le torturer comme un charbon ardent brûlant son intérieur, quand son extérieur est aussi poli et uni que de l'ivoire.

Deliberations du Conseil de Ville des Opelousas.

Samedi, 3 Juin, 1854.—Le Conseil s'est assemblé conformément à l'ajournement. Présens:— Mr. S. Richard Président; MM. Meynier, Mussand et Perrault.

Les minutes de la dernière assemblée ont été lues et approuvées.

Sur motion de Mr. Meynier, Résolu que le comité nommé pour examiner la situation des rues des 6me et 7me districts et la rue Landry, soit et est nommé pour examiner et faire réparer toutes les rues de la ville, comme il le jugera convenable.

Mr. Perrault présente le compte de A. J. Thompson, pour travaux exécutés dans les 6me et 7me districts, pour la somme de $26 20. Sur sa motion, Résolu que le dit compte soit payé des taxes de 1854, non autrement appropriées.

MM. Hollier fils et Mornhinveg paraissent et prennent leurs places.

Sur motion de Mr. Mornhinveg, Résolu que toute personne ou personnes qui, à partir du 12 courant, offrira à vendre, au marché de la ville des Opelousas, toutes viandes de bœufs, &c., et qui demandera et recevra plus de sept cents la livre, payera à l'usage de la ville, une amende de dix piastres pour chaque contravention.

Sur motion de Mr. Meynier, Résolu que le Conseil s'ajourne jusqu'au 17 courant, à 4 heures de l'après-midi.

Les membres présens se sont organisés comme Bureau de Santé.

Mr. Meynier présente la résolution suivante:—Résolu que le Constable de Ville, ou son député, est requis de donner un avis verbal aux propriétaires ou locataires des terrains dans les limites de la ville des Opelousas, pour qu'ils aient à faire nettoyer et tenir en bon ordre, et libres de toutes ordures et matières qui peuvent être injurieuses à la salubrité; tous terrains, bâtisses, par eux occupés, ou à leurs charges, ainsi que les fossés, rigoles, &c., à l'entour des dits terrains, dans l'espace de sept jours après que le dit avis sera donné.

Sur motion de Mr. Mussand, le Bureau s'ajourne.

S. RICHARD, *Président.*

Guy H. Bell, *Greffier.*

Mariés.—Aux Opelousas, Dimanche, 11 courant, par T. S. Robin, Ecq., juge de paix, Mr. F. A. Reed à Mlle. R. L. Kirschmann, tous deux de cette paroisse.

—A la Prairie Plaisance, Mardi, 13 courant, par le Rév. Abbé Raviol, Mr. Rodolphe Lafleur à Mlle. Sylvanie Dupré, tous deux de cette paroisse.

Bal du 4 Juillet!!

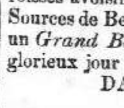

LES soussignés annoncent respectueusement aux dames et messieurs de St. Landry et des paroisses avoisinantes, qu'ils donneront, aux Sources de Bell Cheney, le 4 Juillet prochain, un *Grand Bal Paré*, en commémoration du glorieux jour de notre Indépendance.

DAIGLE & BEAUCHAMP,
Propriétaires.
Bell Cheney, St. Landry, 17 Juin 1854.

MARC & ISIDORE HOLLIER,
Peintres et Vitriers.

OFFRENT leurs services au public. Ils se rendront partout où ils seront appelés, et seront expéditifs dans leurs entreprises et modérés dans leurs prix. Ils nettoieront, regratteront et reverniront les vieux meubles, et feront en un mot tout ce qui concerne les diverses branches de leurs métiers.

Résidence:—Aux Opelousas.
Opelousas, 17 Juin, 1854.—1a.

HILAIRE DESESSARTS,
Encanteur, Crieur et Collecteur.
Pour la Paroisse St. Landry.

OFFRE respectueusement ses services au public et à ses amis. Son bureau est aux Opelousas.
Opelousas, 17 Juin, 1854.—1a.

A VENDRE.

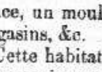

UNE habitation, située à la Prairie Genois, à environ 10 milles du Nord-Ouest des Opelousas, à 9 milles de Washington et à 6 milles de Mountville, mesurant environ 640 arpens de superficie, tous en état pour la culture, environ 300 arpens desquels est terre boisée. Il y a sur la dite habitation, une bonne maison de résidence, un moulin à coton, cabanes à nègres, magasins, &c.

Cette habitation peut être achetée à des termes raisonnables, ainsi que douze esclaves des deux sexes et d'âges divers.

Pour d'autres informations, s'adresser au bureau du *Courrier des Opelousas*, ou sur les lieux. JAMES M. THOMPSON.
Opelousas, 17 Juin 1854.

Etat de la Louisiane.

Cour de District, *Paroisse St. Landry.* } No. 7241.

Succession de Sylvain Saunier pere, decede'.

SYLVAIN SAUNIER Fils, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la succession de feu Sylvain Saunier père, dernièrement de la susdite paroisse, ayant présenté un Tableau de partition et de réglement des affaires de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui; et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par ordre de la Cour, en date du 15 Juin, 1854;

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire, au Greffe de la Cour susdite, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, et l'administrateur déchargé de toutes responsabilités comme tel et son obligation annulée.

A. GARRIGUES, *Greffier.*
Opelousas, 17 Juin, 1854.

Eugenia W. Keller, épouse de James G. Fitzgerald, vs. Son Epoux. } 15me District Judiciaire No. 7230. St. Landry, Le.

DANS ce procès la plaintive ayant établi sa demande à la satisfaction de la Cour. Il est d'après la raison, la loi et l'évidence, ordonné, adjugé et décrété que la plaintive ait un jugement contre son dit mari afin de recouvrir les esclaves ci-dessous nommés, comme ses propriétés propres, un esclave, nommé Aris, une négresse esclave, nommée Betsy, un négrillon, nommé George, âgé d'environ 14 ans, une négresse, esclave, nommée Amey, âgée de trente ans, et ses trois enfans, Rose, âgée de 7 ans, négrillon esclave, Walten, âgé d'environ 5 ans, enfant Alfred, âgé d'un an, Aggy, et ses enfans. Le droit de réclamer le prix de Willis Lucy et ses enfans soit et est réservé à la plaintive.

Il est de plus adjugé et décrété que la plaintive ait un jugement contre et recouvre du défendeur, trois mille quatre cent quatre-vingt-onze piastres et quatre-vingt-un cents, avec une hypothèque légale sur les propriétés de son dit mari, pour la somme de cinq cents piastres, depuis le 31 Décembre 1852, et une hypothèque légale pour la somme de six cents piastres, depuis le 31 Décembre 1853, et une hypothèque légale pour la somme de treize piastres et soixante quatre cents, depuis le 26 Octobre 1852, et une hypothèque légale pour la somme de treize cents piastres, depuis le 3 Juillet 1852, et une hypothèque légale pour la somme de cinq cents piastres, depuis le 28 Avril 1853, et une hypothèque légale pour la somme de cinq cents piastres, depuis le 13 Mai 1853, et une hypothèque légale pour la somme de soixante-dix huit piastres et dix-sept cents et demi, depuis le 28 Mai 1853.

Il est de plus adjugé et décrété, que la plaintive soit séparée de propriétés de son dit mari, le défendeur, et que la dite plaintive reprenne l'administration de ses propriétés paraphernales et particulières, et que le défendeur paie les frais de ce procès.

[L.S.] Fait et signé, aux Opelousas, en pleine Cour, ce 3me jour de Juin, A. D. 1854.

(Signé.) LUCIUS J. DUPRE,
Juge, 15me District Judiciaire.
Copie conforme.
A. GARRIGUES, *Greffier.*
Opelousas, 17 Juin 1854.

SOURCES DE BELL CHENEY.

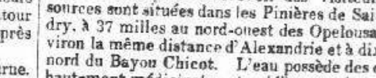

LES soussignés informent respectueusement le public qu'ils ont ouvert leur établissement, et qu'ils sont prêts à recevoir des visiteurs.—Ces sources sont situées dans les Pinières de Saint Landry, à 37 milles au nord-ouest des Opelousas, à environ la même distance d'Alexandrie et à dix milles nord du Bayou Chicot. L'eau possède des qualités hautement médicinales et a déjà prouvé son efficacité dans plusieurs maladies graves, qui étaient audessus du resort des traitemens ordinaires. Les amateurs trouveront dans le voisinage, des chevreuils, des renards et des chats sauvages, qui leur fourniront le plaisir de la chasse. Il y a aussi un beau Lac de sept milles de longueur et de vingt pieds de profondeur, situé à trois milles et demi des Sources, qui abonde en truites et autres excellens poissons.—Une meute de chiens pour la chasse et des embarcations pour la pêche, seront à la disposition des visiteurs. Les meilleurs vins et liqueurs que le marché de la Nlle-Orléans pourra fournir se trouveront toujours au dit établissement. On peut continuellement se procurer des voitures aux Opelousas et à Washington, pour transporter les voyageurs aux Sources. Il y aura une bonne musique, et des bals auront lieu deux fois par semaine et gratis.—On trouvera toujours à louer des chevaux de chasse ainsi que des voitures, pour conduire les dames au lac. Les amateurs de chasse sont priés de porter leurs fusils. On peut se procurer aux Sources tous les ustensils pour la pêche, moyennant rétribution.

☞ Un excellent cuisinier française est engagé pour la saison.

Conditions de la Pension.

Par mois, - - - - - - - -	$ 25 00
Par jour, - - - - - - - -	1 00
Enfans et Domestiques, moitié prix.	
Chevaux, par jour, - - - - -	75

DAIGLE & BEAUCHAMP.
17 Juin, 1854.

☞ Le *Courrier du Têche* et l'*Echo de Vermillonville* voudront bien publier le dit avis. D. & B.

NEGRE MARRON EN PRISON.

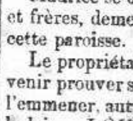

IL a été écroué dans la Prison de la Paroisse St Landry, le 13 Juin courant, 1854, un nègre se disant nommer MAURICE, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, 9 pouces, ayant un mal à la jambe gauche; il parle le français et l'anglais.

Maurice se dit appartenir à un MM. Payne et frères, demeurant sur le Bayou Bœuf, en cette paroisse.

Le propriétaire de cet esclave est prié de venir prouver sa propriété, payer les frais et l'emmener, autrement il en sera disposé selon la loi. LOUIS L. BOUTTE, *Geôlier.*
Opelousas, 17 Juin, 1854.

Etat de la Louisiane.

Cour de District. *Paroisse St. Landry.* } No. 7242.

Succession de Paul Fontenot, decede.

HENRY PAUL FONTENOT, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la succession de feu Paul Fontenot, décédé, ayant présenté un Tableau de partition et de réglement des affaires de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui;—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition, par un ordre de la Cour, en date du 15 Juin 1854;

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire, au Greffe de la Cour susdite, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles ledit Tableau ne serait pas confirmé et homologué, et l'administrateur déchargé de toutes responsabilités et son obligation annullée.

A. GARRIGUES, Greffier.
Opelousas, 17 Juin 1854.

Dissolution de Société.

LA Société qui existait sous la raison de Deskin & Louaillier, a été dissoute le 1er Juin courant, 1854, d'un commun accord. Mr. L. A. Deskin est chargé de la liquidation et continuera le même genre d'affaires, au même endroit.

L. A. DESKIN,
ALFRED LOUAILLIER.
Port-Barré, 17 Juin, 1854.